

FEUILLE OFFICIELLE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Parcissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.
Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 22. S ^e Madeleine.	L. 26. S ^e Anne.
V. 23. S ^e Primice. DC	M. 27. S ^e Natalie.
S. 24. S ^e Christine.	M. 28. S. Samson.
D. 25. S ^e Valentine.	

PRIX DE L'ABONNEMENT:

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMERO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

DÉCISION portant mutation dans le commandement de l'aviso à roues l'Estafette.

Saint-Pierre, le 8 juillet 1869

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu la décision impériale du 22 mai dernier qui nomme au Commandement de l'aviso à roues l'Estafette, M. Poudra, lieutenant de vaisseau;

DÉCIDIENS :

M. Tourneur, lieutenant de vaisseau, commandant de l'aviso à roues l'Estafette, remettra, à compter de ce jour, le commandement de ce bâtiment à M. Poudra, officier du même grade, arrivé récemment de France.

Il continuera à compter sur ce bâtiment jusqu'au jour de son débarquement dans un port de France.

Saint-Pierre, le 8 juillet 1869.

V. CREN.

Par décision du Commandant de la colonie en date du 19 juillet 1869, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur, M. Desnouée (David), est nommé agent comptable de la poste aux lettres à Saint-Pierre, en remplacement de M. Desnouée (Edouard), décédé.

Par décision du Commandant de la colonie en date du 19 juillet 1869, rendu sur la proposition de l'Ordonnateur, M. Deshoulières, commis de marine, est nommé secrétaire de la commission chargée de la surveillance et de l'entretien du matériel de sauvetage, en remplacement de M. Sénès, démissionnaire.

ENQUÊTES DE COMMODO ET INCOMMODO.

Une enquête est ouverte à dater du 22 juillet courant sur une demande formée par M. Gautier (Gustave), à l'effet d'être autorisé à construire une saline sur la partie du Barachois de Saint-Pierre.

Cette saline se trouverait au sud de sa cale, se prolongeant dans le même sens sur une longueur de dix-huit mètres en suivant la route conduisant à l'habitation Guibert.

L'enquête sera close le 30 du courant.

Les personnes qui auraient des observations à faire sur l'établissement de cette cale sont invitées à les présenter au secrétariat de l'Ordonnateur.

Une enquête est ouverte à dater du 22 juillet sur le projet de déclassement de la grève

dite Fichet-des-Grèves bornée au nord, par la rue Carpillet; au sud, par la rue de l'Armée d'Italie; à l'est par la grève Lemuet et à l'Ouest par la rue Truguet.

L'enquête sera close le 22 août prochain. Les personnes qui auraient des observations à faire relativement au déclassement de ladite grève sont invitées à les présenter au secrétariat de l'Ordonnateur.

PARTIE NON OFFICIELLE

PURGES D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte sous seing-privé en date du 21 juin dernier, M^{me} v^e François Cordon a cédé à la colonie, pour l'élargissement des rues de la ville, les parcelles de terrains comprises dans ses propriétés ci-après indiquées, aux conditions suivantes :

38 mm sur la propriété de la rue de Sèze,	pour le prix de	950 f. 00
36 75 id. Joinville	918 75	
45 50 id. Bisson..	1.365 00	
23 49 id. Barrachois	702 00	
Le tout pour la somme de		3.935 f. 75

La présente publication a pour objet de purger les dites parcelles de terrain de toutes hypothèques légales inconnues.

LOTERIE ANNUELLE DE L'OUVROIR SAINT-VINCENT.

Dimanche dernier a eu lieu le tirage de la loterie annuelle de l'Ouvroir Saint-Vincent. — Une matinée quelque peu brumeuse avait d'abord fait craindre que le temps ne fût pas favorable à cette petite fête; mais le ciel n'a pas tardé à se rasséréner et, démentant de fâcheux pronostics, un soleil splendide s'est montré pendant toute l'après-midi. C'est à cette circonstance que nous avons dû de voir réunies dans la cour de l'établissement, sous l'élégant abri qui y avait été préparé, la plupart de ces dames dont les grâces et la toilette présentent un charme inappréciable à toutes nos réunions et contrastent si agréablement avec la nature un peu sauvage qui nous entoure.

Cette fête de famille était présidée par Madame Cren, dont le nom est inséparable d'une œuvre qui doit tant à son ingénieuse et délicate sollicitude. M. l'amiral baron Méquet a bien voulu témoigner par sa présence l'intérêt qu'il prend à l'institution, et un grand nombre de fonctionnaires et d'officiers ont montré que chacun voulait prendre sa part du plaisir que promettait cette réunion.

Au milieu de tous ceux que le sort désignait aux plaisanteries de la société en leur destinant quelques unes de ces surprises qui forment le côté piquant des lotteries de ce genre, il s'est trouvé bon nombre de favorisés. Le mieux partagé de ces derniers est à coup sûr

celui à qui sont échus deux magnifiques vases en porcelaine de Sévres donnés par S. M. l'Impératrice, et qui tirent de cette auguste provenance un prix mille fois supérieur encore à leur propre valeur.

Le nombre considérable des lots offerts cette année témoigne hautement qu'il n'est personne qui ne s'intéresse au succès de l'Ouvroir et n'en apprécie l'utilité. Ce concours empressé, non moins que les progrès très-reels de l'institution, ne peut manquer d'être une bien douce satisfaction pour celui dont l'initiative personnelle en a posé les bases au milieu de difficultés de toutes sortes, et qui en assure le développement par une sollicitude aussi constante qu'éclairée.

A PROPOS DU CÂBLE TRANSATLANTIQUE.

Dans l'excellent article que la feuille officielle a publié jeudi dernier, elle fait ressortir, avec autant de justesse que d'à propos, les avantages que notre colonie doit obtenir, par suite de l'établissement du nouveau câble transatlantique qui, de Brest, vient directement atterrir sur le rivage de notre petite île.

Il est pourtant un point, si je ne me trompe, que cet article ne fait qu'effleurer et qui, par son importance, mériterait, ce me semble, quelques développements.

Je vais les entreprendre en peu de mots : Longtemps, beaucoup trop longtemps les personnes de la métropole intéressées dans le commerce de la pêche de la morue et les habitants du pays eux mêmes, ont considéré Saint-Pierre comme étant et devant rester une simple station de pêche. Partant de cette idée, chacun ne songeait à y établir que du provisoire, se disant qu'une fois sa fortune faite dans ce pays, peu séduisant nous en convenons, il n'y avait plus qu'à plier bagage et partir au plus vite.

A l'appui de ce raisonnement bien connu ici et qu'il est, dès lors, inutile de développer davantage, se joignait celui-ci : Saint-Pierre, comme établissement français, n'a qu'une existence précaire. La France peut le perdre ou le céder d'un jour à l'autre et par conséquent si l'on y dépense au delà du strict nécessaire on est exposé à le perdre en un moment.

Est-ce bien tout, on peu s'en faut ?

Nous le demandons à ceux qui, de la meilleure fois du monde, ont ressassé ces arguments sous des formes variées, mais avec un fond toujours uniforme.

On devine maintenant notre réponse et la pose du nouveau câble vient ajouter un argument de la plus grande importance à ceux qu'il nous était facile de donner sans elle.

Sans elle, en effet, nous pouvions dire :

Saint-Pierre a ses raisons d'être qui lui sont propres ; il a la pêche dont on ne niera



pas l'importance ; il a aussi un commerce d'entrepot et de transit avec les pays voisins, commerce qui grandit tous les jours et qui est appelé, on peut en être sûr, sinon à égaler l'importance de la pêche, du moins à s'en rapprocher tous les jours. Il serait facile de donner de longs développements sur ce thème. L'intelligence et les connaissances spéciales de la plupart de nos lecteurs, nous dispenseront de les entreprendre.

Qu'il nous suffise de rappeler qu'un grand nombre de localités disseminées sur la surface du globe ont été colonisées par les Européens, principalement par les anglais, et il n'est jamais venu à l'idée de personne d'établir dans aucun de ces endroits ce qu'on a si faussement nommé ici du provisoire : un exemple entre mille.

Aden à l'entrée de la mer Rouge, le pays le plus aride et le plus désolé du monde, Aden près duquel Saint-Pierre peut-être considéré comme un espèce de paradis terrestre, Aden possède des établissements gigantesques, de véritables palais. Voilà, très-succinctement, ce que nous pouvons dire à l'appui de notre thèse, en faisant abstraction des communications télégraphiques qu'aucun pays du monde, aujourd'hui, ne possède plus complètes est plus commodes que Saint-Pierre.

Mais, après la pose du câble télégraphique français, nous disons : qui donc, maintenant, oserait songer à l'abandon de Saint-Pierre par la mère-patrie ? qui donc pourrait croire que ce soit pour livrer à une puissance étrangère ce petit coin de terre si éminemment français, que le gouvernement de l'Empereur ait autorisé l'établissement d'une compagnie, laquelle a tenu à ce que son unique station intermédiaire à travers l'océan reposa sur cette île, dernier vestige, dans ces contrées, d'une puissance territoriale dont le souvenir, pour être moins amer de nos jours, ne peut cependant se présenter à l'esprit sans y réveiller des regrets assoupis ?

Ces choses ne se discutent pas, nous le croyons et, dès lors, plus que jamais, nous sommes autorisés à dire à nos concitoyens :

Vaquez en sécurité à vos affaires.

Bâtiez ici avec autant de confiance que si vous étiez sur le continent. Donnez-vous le confortable, ce mot et cette chose si précieuse que vos voisins pratiquent pour ainsi dire sous vos yeux et que l'homme laborieux à le droit de se procurer, pour se soutenir dans sa tâche presque toujours ardue. Plus tard, mais plus tôt que vous ne le pensez peut-être, le bon goût, l'amour du beau, qui ne peuvent s'éteindre complètement dans des imaginations françaises, se réveilleront en vous et vous en viendrez à soupirer après les embellissements où l'utile est joint à l'agréable. Depuis quelques années, vous le savez, de grand progrès, surtout sous le rapport de l'utile, ont été accomplis sous vos yeux ; mais il ne faut pas se dissimuler qu'il reste beaucoup à faire ici pour se rapprocher, sous ce rapport, d'un grand nombre de villes de France qui ne sont pas plus importantes que Saint-Pierre sous le rapport de la population. Obtenir ce résultat doit être votre but ; vous l'atteindrez en secondant les efforts d'une administration toujours dévouée au bien du pays.

Et surtout ne parlez plus de provisoire. Pris dans le sens qu'on lui donnait ici naguère, ce mot ne se comprend pas ; il est aisément de s'en convaincre.

Supposez que vous voulez fonder un établissement plus ou moins important à Saint-Pierre. Votre intention n'est, dites-vous, dédier que des baraqués, parce que vous ne savez pas ou vous serez demain. En résultat vous bâtiez, vous dépensez en réparations autant d'argent sinon plus que si vous aviez, du premier coup, établi quelque chose de solide ; puis, votre fortune faite, vous partez ; mais avant, vous vendez vos baraqués

pour une somme modique. Vous auriez aussi avantageusement et souvent mieux vendu un établissement durable. Vous vous êtes géné, privé ; vous avez souffert des années, vous avez été incendié une ou deux fois ; pour arriver à quoi ? Je vous le demande et vous laisse le soin de répondre.

Si ce faux provisoire était une chose réellement utile, croyez vous que l'on n'y aurait pas eu recours dans d'autres pays bien plus exposés que vous ? Pourquoi donc n'en a-t-on pas fait usage ? Par ce qu'il s'agit ici, croyez le bien, d'une erreur de raisonnement qui, du reste, nous semble avoir été entrevue aujourd'hui par l'intelligente et vivace population qui nous entoure. Ce qui nous le démontre, entre autres raisons, c'est la facilité, relativement grande, avec laquelle s'exécutent, dans les limites du possible, les arrêtés sur les constructions en matériaux incombustibles.

Félicitons en donc bien sincèrement nos concitoyens et assurons leur une fois de plus qu'en agissant ainsi, ils travaillent à la fois et pour le salut commun et pour leur intérêt particulier ; l'avenir le leur prouvera. c. s.

Samedi dernier, vers 7 heures la goëlette *Gentilia*, qui revenait du Banc, fut forcée de jeter l'ancre à très-peu de distance des brisants qui se trouvent entre la pointe de l'île Aux Chiens et la roche Bertrand, dans la partie la plus resserrée de la passe du sud-est. La mer était très-forte, et la goëlette ne pouvant filer sa chaîne à cause de la proximité des brisants, courait le plus imminent danger.

Aussitôt que le service du Port put se rendre compte de la situation, la chaloupe à vapeur *Alice* fut envoyée au secours du bâtiment. — L'état de la mer était tel à ce moment que pour faire passer les remorques de la *Gentilia* sur l'*Alice*, on dût les amarrer à des lignes de pêche qui furent jetées, non sans beaucoup de difficultés, d'un bâtiment à l'autre. — Très peu de temps après la goëlette, sauve de touteavarie, était conduite par l'*Alice* à son mouillage dans le Barachois.

Sous le titre *Progrès de la France sous le gouvernement impérial*, il a été publié, cette année, un intéressant travail qui a pour objet de faire ressortir les progrès accomplis en France, depuis 1851, dans les différentes branches de l'ordre économique et social. Nous reproduisons ici la partie consacrée aux intérêts coloniaux dans cette publication, au développement des Institutions d'assistance publique.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

L'Empereur n'avait pas attendu son avènement au trône pour proclamer les devoirs de la Société envers les classes pauvres et rechercher les moyens les plus propres à soulager la misère et la souffrance. Aussi la préoccupation incessante de son Gouvernement a-t-elle été d'accroître les ressources de la bienfaisance publique, d'encourager les efforts de la charité privée et surtout d'atteindre dans sa source, par le développement du travail et des œuvres de prévoyance, le fléau si douloureux du paupérisme.

Ici encore les chiffres et les faits parlent avec éloquence en faveur de notre époque.

Établissements généraux de bienfaisance. (1).

(1) Les établissements qui existaient déjà en 1851 sont : l'Hospice impérial des Quinze-Vingts, la Maison impériale de Charenton, l'Institution impériale des jeunes aveugles, l'Institution impériale des sourds-muets de Paris, l'Institution impériale des sourds-muets de

Les établissements généraux de bienfaisance, qui étaient au nombre de six, en 1851, se sont augmentés des deux asiles de Vincennes et du Vésinet, et de l'institution impériale des sourds-muets de Chambéry.

Nouveaux établissements. Asiles de Vincennes et du Vésinet. Institution des sourds-muets de Chambéry. — Les asiles de Vincennes et du Vésinet, dus à l'initiative personnelle de l'Empereur, sont destinés aux ouvriers et aux ouvrières en convalescence. Le premier a coûté 3,070,000 fr., le second 1,500,000 fr. L'asile de Vincennes a reçu, depuis son ouverture le 31 août 1857 jusqu'au 1^{er} janvier 1868, 79,142 convalescents, et celui du Vésinet, du 29 septembre 1859 jusqu'à la même époque, 32,684 convalescents. L'Institution des sourds-muets de Chambéry a été classée au nombre des établissements généraux de bienfaisance par un décret impérial du 17 octobre 1861. Complètement réorganisé, aux environs de Chambéry, sur un vaste domaine qui n'a pas coûté moins de 170,000 francs, cet établissement peut recevoir 70 élèves.

Améliorations apportées aux établissements généraux de bienfaisance. — Les institutions de sourds-muets de Paris et de Bordeaux, qui recevaient autrefois des élèves des deux sexes, ont été spécialement affectées, en 1859, la première aux garçons, la seconde aux filles. Celle de Bordeaux a été reconstruite pour 230 élèves, nombre double de celui que l'établissement comportait jusqu'alors.

Des travaux de restauration considérables ont été effectués à l'hospice des Quinze-Vingts. Depuis 1852, grâce à l'accroissement des ressources de l'établissement, le nombre des pensionnaires externes a pu être porté de 1,000 à 1,400. En outre, 300 internes reçoivent dans l'hospice le logement, des avantages en nature et une rétribution en argent.

L'année 1867 a vu commencer à la Maison impériale de Charenton les travaux de reconstruction du quartier des femmes. La dépense, évaluée à 3 millions, doit être répartie sur sept années.

Tout les établissements généraux de bienfaisance ont été placés sous le patronage de l'Impératrice, qui, dans de fréquentes visites, s'est assurée par elle-même de leurs besoins et a pris l'initiative d'améliorations importantes.

Ressources des établissements généraux de bienfaisance. — Le budget des établissements généraux de bienfaisance, qui était, en 1851, de 1,272,070 francs, est aujourd'hui de 2,652,269 francs.

Subventions de l'État à des œuvres de bienfaisance. — Le crédit pour les secours généraux à accorder par l'État à des institutions de bienfaisance a été porté de 300,000 à 746,000 francs.

Secours distribués par l'État à titre individuel. — Le crédit pour secours personnels, à divers titres, à des personnes dans l'indigence ou à des réfugiés étrangers, a été élevé de 2,352,000 à 2,570,000 francs.

Oeuvres d'assistance départementale.

Les départements ont, à l'exemple de l'État, développé les ressources et amélioré l'organisation des institutions de bienfaisance confiées à leurs soins. Le budget des enfants assistés a été porté de 5,712,202 à 8,906,987 francs ; celui des aliénés, de 3,958,316 à 9,928,937 francs.

Bordeaux, et l'Hospice impérial du mont Genève.

Les établissements généraux de bienfaisance représentent la part directe et principale de l'État dans les œuvres d'assistance publique. Ils sont destinés en même temps à servir de modèle aux institutions municipales au privées consacrées au même but.

Des monographies, faisant connaître l'origine, le but et l'organisation de chacun de ces établissements, ont été publiées en 1867, par le Ministère de l'Intérieur, en un magnifique volume in-folio.

Enfants assistés. — Le service des enfants assistés a reçu une organisation toute nouvelle. L'Administration s'est attachée à faire disparaître le système des tours et à lui substituer un service de secours à domicile qui permet aux mères de conserver leurs enfants.

Suppression des tours. — En 1851, sur 178 hospices dépositaires, 71 avaient encore des tours, et 20 départements au plus accordaient des secours aux enfants que leurs mères s'engageaient à garder.

Aujourd'hui il n'existe plus un seul tour. Aussi le nombre des abandons s'est-il rapidement abaissé. Le chiffre des pupilles hospitaliers, qui était, en 1851, de 130,000, est descendu à 52,000. Par contre, le nombre des *enfants secourus à domicile* s'est élevé de 8,000 à 36,000.

Il n'en résulte pas moins une diminution considérable dans le chiffre total des enfants assistés; diminution dont il faut chercher la cause dans cette circonstance que, sous le régime antérieur, un certain nombre de ménages, même aisés, profitaient de l'existence des tours pour s'exonérer des soins dus à leurs enfants.

Inspection. — Le service de l'inspection départementale sur les enfants des hospices placés en nourrice ou en apprentissage, service qui était resté depuis trente ans à l'état de lettre morte, a été complètement organisé et confié à des agents spéciaux.

(*A Continuer*).

NÉCROLOGIE

M. le Colonel Gervais.

Le dernier courrier vient de confirmer la triste nouvelle que nous avions fait pressentir dans notre numéro du

M. le Colonel Gervais, ancien Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon, est mort à Brest, le 3 juin 1869, à l'âge de 79 ans.

M. Gervais, était déjà à la retraite lorsque le gouvernement métropolitain le rappela à l'activité en lui confiant le Commandement de cette colonie.

Son administration la plus longue de toutes celles qui se sont succédé depuis 1816 a duré neuf années du 16 mai 1850 au 16 mars 1859.

Déjà dix années nous séparent de cette époque et nous serions mal placé pour parler comme il convient de M. le Colonel Gervais si nous prétendions ici à autre chose qu'à l'apprécier d'après les traces qu'à laissées son long gouvernement.

Ces traces se retrouvent dans la législation du pays, sur ses places publiques, dans ses rues, dans ses institutions. Elles se retrouvent encore dans l'opinion publique.

Les premières nous disent que M. le Colonel Gervais était un habile administrateur; les secondes, ce qui est bien plus précieux, que c'était un homme de bien.

Le gouvernement de M. Gervais a été pour cette colonie une époque de sage progrès et d'améliorations utiles. Parmi celles-ci, nous nous bornons à signaler le vaste lavoir en pierres que possède la ville, et l'abondante fontaine qui orne la place Napoléon.

Déjà une des rues de la ville de Saint-Pierre perpétue le nom de M. Gervais dans cette colonie; mais les bienfaits de son administration libérale et paternelle, dont le souvenir vient d'être doucereusement ravivé par la nouvelle de sa mort, ont placé dans le cœur des habitants un gage plus sûr encore pour sa mémoire, — le sentiment de la reconnaissance.

Nous avons eu, cette semaine, à déplorer une perte qui atteint bien cruellement plusieurs familles de la colonie. M. Edouard Desnouée, comptable de la poste, que chacun ici a pu connaître et apprécier, a succombé, vendredi, à un mal dont les longues interruptions avaient d'abord laissé quelque espoir à ses nombreux amis, et qui ne s'était révélé que depuis peu de temps sous son véritable caractère.

Puissent les marques de sympathie qui leur sont venues de toutes parts dans cette triste circonstance, adoucir les regrets des familles si douloureusement éprouvées.

On vient de mettre en liberté, à la maison centrale de Beaulieu, un nommé Desjardins, qui était très probablement le doyen d'âge des prisonniers, et celui qui avait subi le plus grand nombre de condamnations.

Desjardins est âgé de quatre-vingt-neuf ans, il a été condamné trente-huit fois, toujours par les tribunaux correctionnels et presque toujours pour les mêmes délits: escroquerie ou abus de confiance. Tout compte fait, il a passé près de soixante ans dans les diverses prisons ou maisons centrales de France.

Au temps de sa jeunesse, Desjardins était un très-habile et très-audacieux aventurier, et les escroqueries qu'il a accomplies, si elles étaient racontées en détail, rempliraient un volume. Il avoue lui-même qu'il n'a été puni que pour la quinzième partie à peu près des méfaits qu'on lui reprochait. Un de ses tours hardis, dont il parle avec un certain orgueil, est l'escroquerie qu'il commet en 1815, à Valenciennes, au préjudice du commandant de place. Desjardins avait endossé l'uniforme et les insignes du maréchal Brune, dont il avait été le domestique, et s'était présenté à Valenciennes pour y passer la revue des troupes.

La revue terminée, il se fit remettre une somme de 4,000 francs par le commandant de la division, et disparut aussitôt.

Sa dernière condamnation remontait à cinq ans. Cette fois encore, malgré son grand âge, Desjardins avait fait un coup de maître. Il était parvenu à Poitiers, en se donnant pour l'inspecteur général des prisons de France, à escroquer une voiture et un cheval. Il fut arrêté à Tours, au moment où il se rendait à la préfecture, pour être reçu en audience particulière par le préfet.

Devant le tribunal correctionnel de Tours, qui lui infligea sa trente-huitième condamnation, le président, après les questions d'usage lui dit:

— Vous avez été condamné à trois mois de prison par le tribunal de Colmar; à un an de la même peine par le tribunal de Dijon; à quinze mois...

— Assez! assez! monsieur le président, interrompit Desjardins, si vous voulez tout lire, nous sommes ici jusqu'à la nuit.

(*Journal officiel de l'Empire français*).

EPHÉMÉRIDES:

JUILLET.

22. — 1691. — Le vaisseau *l'Heureur*, commandant Des Francs, attaqué par 2 vaisseaux anglais, met l'un en fuite, et enlève l'autre à l'abordage.

23. — 1709. — Le lieutenant de frégate de Laigle s'empare, avec la frégate le *Phénix*, de deux navires de guerre hollandais.

24. — 1702. — Entrée dans la mer Adriatique d'une escadre aux ordres du comte de Forbin.

25. — 1809. — Le capitaine Hamelin, commandant la *Vénus*, s'empare, en vue de Ceylan, du navire anglais *l'Orient*.

26. — 1691. — Jean-Bart et Forbin, avec 17 bâtiments, passent au milieu d'une flotte anglaise qui les bloquait dans le port de Dunkerque.

27. — 1778. — Bataille d'Ouessant gagnée par le

comte d'Orvilliers sur la flotte anglaise de l'amiral Keppel.

28. — 1691. — Destruction d'Alicante par l'escadre du comte d'Estrées et les galères du bailli de Noailles.

POSTE AUX LETTRES.

L'aviso à vapeur *l'Estafette*, venant de Sydney, a mouillé dans le port de St-Pierre, le dimanche 18 juillet, à 10 h. 1/2 du matin; avec la malle d'Europe du 2 juillet

L'aviso à vapeur *l'Estafette* partira pour Sydney, avec les dépêches de la colonie, pour les États-Unis et l'Europe, le dimanche 25 du courant.

On recevra à la poste, samedi jusqu'à 6 heures du soir, les lettres affranchies en numéraire au guichet du bureau.

Les lettres affranchies en timbres-poste pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville, jusqu'à 8 heures 3/4 et dans la boîte du bureau de la poste jusqu'à 9 heures précises.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

16 juillet. — Lemasse (Eugène-Victor-Auguste); 18 id. — Girardin (Ernest-Emile).

DÉCÈS.

18 juillet. — Desnouée (Edouard-Pierre-Hélène), agent comptable de la poste, âgé de 32 ans, né à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

17 juillet. — Girardin (Augustine-Marie), âgée de 2 mois, née à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DE L'ÉTAT:

ENTRÉES

L'aviso à vapeur *l'Estafette*, commandé par M. Poudra, lieutenant de vaisseau, venant de Sydney, a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 18 juillet 1869.

BATIMENTS DU COMMERCE:

juillet. ENTRÉES VENANT DE

15. Catherine, c. Mac Donald, planches. Sydney.

— Villager, c. Watt, planches. Miramichi.

16. Henriette, c. Margen, sel. Saint-Martin.

17. Jessie, c. Mac Pharlin, charbon. Cap Breton.

18. Coquette, c. Martin, sel. Saint-Martin.

19. Marie-Julie, c. Tremblay, div. march. Québec.

— Camfort, c. Howlet, bestiaux. Prince-Édouard.

— Edwin, c. La Source, charbon. Sydney.

— Ida, c. Mac Donald, bois de const. Baddeck.

juillet: Des lieux de pêche:

16. Julie-Marie. — Marie-Fraser.

— Emile-Edouard. — Sept-Sœurs.

18. Albert. — Mère-de-famille.

19. Champion. — Betsy.

juillet. SORTIES ALLANT À

15. Blue, c. Wäve, c. Bain, lest. Yarmouth.

— Emily-Little, c. Baher, lest. Sydney.

— Minnie, c. Campbell, lest. Sydney.

— Franklin, c. Wels, morues. banc de Saint-Pierre.

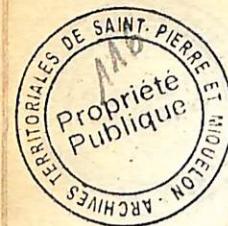
17. Catherine, c. Mac Donald, lest. Sydney.

— Eliza, c. Rodderhang, lest. Sydney.

— Harmony, c. Maë Kay, lest. Sydney.

18. Frère-et-Sœurs, c. Berest, avec 133,135 kil. morue verte et 20,580 kil. rogne de morue, ch. par MM. Hubert frères. Bordeaux.

19. Liberté, c. Herembourg, avec 43,845 kil. morue verte, ch. par M. V. Lefrançois. Saint-Valery.



— Villager, c. Watt, lest.	Sydney.
20. Marie-Victoria, c. Bernier, lest.	Labrador.
— Comfort, c. Howlet, lest.	Sydney.
— Marie, c. Wate, lest.	Sydney.
20. Crannola, c. Donal, lest.	Sydney.
21. Trial-Donald, c. Mac Kay, lest.	Sydney.
— Charles, c. Lacket, lest.	Sydney.
— Lusie, c. Mullons, div. march.	Halifax.
— Fauvette, c. Rioux,	Boston.
avec 72,750 kilog. morue échée, ch. par MM. E. Levilly et Cie P. Beautemps, Cie Gl ^e transatlantique, Ve Lepomellec et fils, Lemoine et E. Thomazeau.	

Nous n'avons pas encore de renseignements bien positifs sur la deuxième pêche. Le *Pierre-Antoine* a été vu le 6 juillet, n'ayant à bord que 3,000 morues. Et suivant une lettre du capitaine, reçue par le trois-mâts *Marius*, la morue n'était guère en abondance dans les parages qu'il avait fréquentés.

En est-il de même partout, c'est ce que nous ignorons. Quelques goélettes, sont arrivées ces jours derniers du banc de Saint-Pierre: Une d'entre elles, la *Mère-de-Famille*, avait pêché 22,000 morues, grand poisson, qui ont dû produire environ 800 quintaux; deux autres étaient aussi assez heureuses mais une quatrième n'a apporté que 4,000 morues.

Nous ne sommes donc pas fixés sur les résultats de cette partie de la campagne.

En revanche la pêche locale ne se ralentit pas, bien au contraire: favorisée par une série de beaux temps rarement interrompus, nos petits pêcheurs peuvent sortir pour ainsi dire, tous les jours et font de bonnes mises; et il est désormais certain que pour eux la campagne sera très-avantageuse. Il en est de même à Miquelon: le capelan a donné de nouveau tout le long de Langlade et à Miquelon même:

Aussi la morue qui pendant deux ou trois jours avait semblé s'écarte de cette côte, y est revenue aussi abondante qu'auparavant.

Quand aux pêcheries du Golfe, nous n'en pouvons guère parler aujourd'hui. Dans quelques jours seulement nous saurons à quoi nous en tenir sur les résultats obtenus; cependant rien encore n'a donné lieu à craindre que cette pêche si brillamment commencée ne réponde plus aux espérances qu'elle avait fait naître dans le principe.

Nous avons reçu quelques lots d'encornets par bâtiments anglais venant d'Ashpec-Bay; ils se sont vendus à 3 fr. le cent.

A. P.

ANNONCES & AVIS

AVIS.

On trouve dans le magasin de M. Hérault, un grand assortiment de poèles cuisines économiques français de toutes qualités et de

tous prix, depuis trente francs jusqu'à trois cent francs.

1—2

BAINS PUBLICS

L'établissement de bains de M. HACALA (François), situé rue Truguet, en face de la rue des Bains, est ouvert au public, tous les jours, de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

AVIS.

MAISON DE PARFUMERIE

LELANDAIS, Coiffeur

RUE BISSON, A SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Tient tous les objets de toilette de la plus grande fraîcheur et de première qualité.

Pommade aux violettes de Parme, à la moelle de bœuf pure au quinine, pour faire croître les cheveux; un grand choix de pomades superfines; crème d'amande amère; pâte d'amande; poudre de fleurs de riz, caux de violette et assorties; boîtes à poudre de riz, en cristal, métal et carton; cold-cream; savon, huile, vinaigre de toilette, eau-de-vie de lavande, extrait d'odeurs et essence pour le mouchoir, eau de Cologne supérieure, eau de quinine, eau athénienne au rhum de la Jamaïque, eau de fleurs d'oranger triple supérieure, de Grasse, eau de Botot et beaucoup d'autres articles.

A VENDRE

HUILE DE FOIE DE MORUE BLANCHE PURE

(FRAICHE)

Chez M. E. DELANGE, fab'

à SAINT-PIERRE et MIQUELON.

(Terre-Neuve).

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT.

(PÊCHE DE LA MORUE.)

3 exemplaires : 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

ROGUES DE MORUE

3 exemplaires : 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

PÊCHE DU HARENG

3 exemplaires : 50 c.

LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie (année 1868).

Prix : 6 francs.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 22 au 28 juillet 1869.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
JUILLET	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 22	7 17	7 40	1 36	1 59
Vend. 23	8 02	8 23	0 20	2 40
Sam. 24	8 42	9 02	3 00	3 19
Dim. 25	9 25	9 38	3 37	3 55
Lundi 26	9 56	10 13	4 43	4 30
Mardi 27	10 31	10 48	4 35	4 47
Merc. 28	11 06	11 24	5 05	5 23

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 14 au 20 juillet 1869.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
14	761	762	11 0	12 0	18 0	8 0	N.-O.		
15	762	762	15 0	16 0	18 0	7 0	S.-O.	2	
16	759	758	16 0	17 0	19 0	8 0	S.-O.	3	Ci-Cum-Str.
17	742	743	13 0	12 0	16 0	5 0	O.-S.-O.	1	Nimb.
18	756	755	14 0	17 0	18 0	6 0	O.	2	Nimb.
19	754	758	14 0	16 0	17 0	8 0	O.	2	Cum-Nimb.
20	760	760	15 0	18 0	17 0	0	O.	3	Cum.
									Cum-Str.
									Brume le soir.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.